

Référence courrier :

Mandelieu, le 13 septembre 2023

**De :** Secrétariat Général de la Ligue Athlétisme de la Région Sud

**Aux :** Clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud.

**Objet :** Règlement de la 1/2 finale des championnats de France de 5 km et du championnat régional de 5km, saison 2023-2024.

Mesdames et Messieurs les Présidents des clubs de la Ligue d'Athlétisme de la Région SUD, vous trouverez ci-dessous le règlement de la ½ finale des championnats de France de 5 km ainsi que celui du championnat régional de 5km, saison 2023-2024.

## **REGLEMENT DE LA DEMI-FINALE DE 5 km ET DU CHAMPIONNAT REGIONAL DE 5km**

Le présent règlement est applicable pour la 1/2 finale des championnats de France de 5 km 2023-2024 et du championnat régional de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud qui auront lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à La Seyne -sur-Mer.

Il concerne les catégories de U18 (cadets) à M0 et plus, masculin et féminin.

Seuls les détenteurs d'une licence Compétition de la FFA peuvent y participer.

La mise en place de cette compétition est à la charge du club organisateur et coordonnée par la Commission Régionale Running de Ligue d'Athlétisme de la Région Sud.

### **1. Principes**

La Ligue d'athlétisme de la Région Sud met en place ce championnat dit demi-finale des championnats de France car qualificatif aux championnats de France qui déroulera le 22 octobre 2023 à Saint-Omer. Les modalités de qualifications sont détaillées dans le chapitre 11 du présent règlement. Cette épreuve est aussi support du championnat régional du 5km.

## 2. Organisation.

-**La demi-finale** est ouverte à tous les athlètes licenciés compétition (la licence compétition doit être acquise au plus tard la veille de la date de la demi-finale), y compris les athlètes ayant déjà acquis leur qualification par la réalisation des minimas A sur les épreuves précédemment décrites durant la période déterminée.

L'engagement est gratuit. Il doit être effectué durant la période dédiée et définie par la Ligue. Il n'est pas soumis à la domiciliation du club ou de l'athlète qui peut choisir librement la demi-finale de la ligue de son choix. Un athlète peut participer à une ou plusieurs demi-finales de son choix. Il n'y aura pas de récompense pour cette demi-finale.

-**Le championnat Régional** est ouvert à tous les athlètes licenciés compétition (la licence compétition doit être acquise au plus tard la veille de la date de la compétition) de la Ligue Région Sud. L'engagement est gratuit. Il doit être effectué durant la période dédiée et définie par la Ligue et uniquement par les clubs.

La compétition de 5km se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2023 à la Seyne sur Mer (83)

**Compétition support** : 5km de Tamaris, épreuve à label Régional, Club FFA : [CSMS](#)

**Départ** : à 9h00 Route de Saint Mandrier D18

**Arrivée** : Enceinte des Chapiteaux de la Mer

**Retrait des dossards** : le samedi 30 septembre de 10h00 à 18h00 Stade Scaglia, la Seyne Sur Mer et le dimanche 1 octobre à partir de 7h30 jusqu'à 8h30, les chapiteaux de la mer, les Sablettes.

**Infos consultables sur** : <https://provence-athle.fr/> et <http://ligueathletismepaca.athle.fr/>

## 3. Engagements.

**La plateforme d'engagement** : sera accessible via le site officiel de la Ligue :

<http://ligueathletismepaca.athle.fr/> au menu engagés : [lien vers la plateforme d'engagement](#)

Les engagements seront faits par les clubs. Ils devront intervenir impérativement avant le **mercredi 27 septembre 2023 à 23h59**.

Que ce soit pour le championnat Régional ou les ½ finales il n'y aura aucun engagement sur place

Au cas où trop d'athlètes d'un même club seraient absents lors de ce championnat (+ de 10% d'absents non arrivants) obligerait la CR Running de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud, à envisager des sanctions financières (pénalités correspondant au coût de la puce et au surplus de

travail inutile estimé à 2 € par athlètes).

En cas d'abandon l'athlète devra se manifester auprès du juge-arbitre pour une constatation de présence effective au départ.

#### **4. Sas préférentiel.**

Un sas préférentiel devant la ligne de départ sera réservé aux coureurs du championnat régional et de la ½ final. Pour y accéder, les athlètes devront, obligatoirement, porter le dossard du championnat (ou de la ½ finale) et le maillot de leur club.

#### **5. Titres décernés pour le championnat régional de 5km**

Seuls les athlètes de nationalité française peuvent se voir décerner un titre individuel. Conformément à la réglementation, le classement est établi sur le temps officiel.

##### **Titre individuel**

- Champion Régional Homme ;
- Championne Régionale Femme ;
- Champions Régionaux U18 Homme & Femme ;
- Champions Régionaux U20 Homme & Femme ;
- Champions Régionaux U23 Homme & Femme ;
- Champions Régionaux Masters Hommes et Masters Femmes : M0 et plus

Il sera attribué une médaille à chaque athlète titré et au 3 premiers athlètes H et F du classement scratch.

##### **Titre par équipe**

- Champion Régional par équipe masculine : Addition des temps des 4 premiers athlètes d'un même club.
- Champion Régional par équipe masculine Masters : Addition des temps des 4 premiers athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).
- Championne Régionale par équipe féminine : Addition des temps des 3 premières athlètes d'un même club.
- Championne Régionale par équipe féminine Masters : Addition des temps des 3 premières athlètes Masters d'un même club (à partir de M1).

Les classements par équipes sont obtenus par addition des temps des 3 premières ou des 4 premiers arrivants licenciés Compétition d'un même club. L'équipe vainqueur est celle qui aura le temps total le moins élevé. En cas d'ex-æquo, le temps de la 3ème ou du 4ème arrivant sera déterminant.

Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions définies à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à : 1 pour toutes les catégories.

Il sera attribué une coupe à chaque équipe titrée.

## **6. TENUE**

Les athlètes doivent impérativement porter le maillot distinctif de leur club ou de leur club référent s'ils sont licenciés dans un club-associé.

## **7. DOSSARDS**

Le porte dossard est strictement interdit.

Il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire dorsal mentionnant la catégorie de l'athlète.

Pour le championnat régional, le port des 2 dossards est impératif.

Les athlètes Hors-Ligue, ne pouvant prétendre à un titre régional, ne seront pas dotés de dossard dorsal.

## **8. LITIGES ET RECLAMATIONS**

Tous les cas de litige ou de contestation seront jugés par le Juge Arbitre Running de la compétition, seule personne habilitée à le faire.

Pour rappel, toute réclamation doit se faire dans les 30' qui suivent l'affichage des résultats auprès du juge arbitre de la compétition. Celle-ci doit être déposée par le représentant du club sur la compétition.

## **9. DROIT A L'IMAGE**

La ligue d'athlétisme de la Région Sud informe les concurrents de la possibilité que se réserve l'organisateur ainsi que la ligue de pouvoir utiliser les éventuelles images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tout support et pour une durée indéfinie.

## **10. ENVIRONNEMENT**

Il est demandé aux clubs d'être particulièrement vigilants sur le respect du site de la compétition. La ligue se donne le droit de sanctionner un club si un comportement irrespectueux était constaté.

## 11. MODE DE QUALIFICATIONS AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.

Dans la continuité des premiers Championnats de France de 5km qui se sont déroulés en 2022, ces Championnats sont reconduits sur la saison 2023/2024.

Deux modes de qualification sont proposés pour pouvoir participer à la grande finale de ces Championnats de France.

### Minima A

Les courses de 5 km à label du 1er septembre 2022 au 1er octobre 2023, ainsi que les 5000 m réalisés pendant cette même période (3000m pour la catégorie U18), permettront de se qualifier directement à la Finale des Championnats de France de Saint-Omer si les minima A ont été réalisés lors de ces épreuves et à condition que l'athlète soit licencié COMP la veille de sa qualification.

### Minima B

Les athlètes n'ayant pas réussi à réaliser les minima A pourront se qualifier lors des demi-finales organisées par les Ligues, à l'échelon régional, pour réaliser les minima B. Pour la Ligue Région Sud, ces demi-finales auront lieu le 1 octobre 2023 et seront portées par la compétition des 5km de Tamaris- La Seyne sur Mer 83- club du CSMS La Seyne.

Se qualifieront pour la finale des championnats de France, les athlètes qui auront réalisé les minima B définis par la DTN, en fonction du sexe et de la catégorie.

MINIMA B demi-finale		
CATEGORIES	HOMMES	FEMMES
U18	18'45''	23'00''
U20	18'15''	22'30''
U23	17'30''	21'45''
Seniors	17'00''	21'15''
Masters 0	17'30''	21'45''
Masters 1	18'00''	23'00''
Masters 2	18'15''	24'00''
Masters 3	19'30''	24'30''
Masters 4	20'00''	25'30''
Masters 5	22'00''	26'00''
Masters 6	23'00''	27'30''
Masters 7	24'30''	29'00''
Masters 8	26'00''	31'00''
Masters 9	27'30''	32'00''
Masters 10 et plus	29'00''	33'30''